



TRANSPORT A LA DEMANDE Destinations et tarifs

1 ticket = 5 euros / 1 carnet de 10 tickets = 50 euros
(tickets à prendre à la conductrice de la voiture)

- **1 ticket par trajet ou 2 tickets pour un aller-retour pour les 27 communes de l'intercommunalité : 5 € ou 10 €**

Allons, Antagnac, Anzex, Argenton, Beauziac, Bouglon, Boussès, Casteljaloux, Caubeyres, Durance, Fargues/Ourbise, Grézet-Cavagnan, Guérin, Houeillès, La Réunion, Labastide Castel-Amouroux, Leyritz-Moncassin, Pindères, Pompogne, Poussignac, Romestaing, Ruffiac, St Martin de Curton, Ste Gemme-Martailac, Ste Marthe, Sauméjan, Villefranche du Queyran

- **2 tickets par trajet ou 4 tickets pour un aller-retour pour les communes hors territoire : 10 € ou 20 €**

- BARBASTE
- BEAUPUY
- COCUMONT
- FOURQUES SUR GARONNE
- LAVARDAC
- MARMANDE
- MAS D'AGENAIS
- NERAC
- TONNEINS

sauf pour les déplacements médicaux qui eux seront à **5 € et 10 €** (soit 1 ticket aller ou 2 tickets aller-retour) quelle que soit la destination.

PRECISIONS

- Les bénéficiaires sont des personnes dont le dossier a été accepté par les services de la Communauté de Commune des Coteaux et Landes de Gascogne.**
- Les dossiers d'inscription sont à retirer auprès de votre mairie ou de l'accueil de la Communauté de Communes et à nous transmettre.**

Voir au verso →

- c) **Les demandes de transport se font auprès de la Communauté de Communes AU MINIMUM 48h avant le déplacement souhaité au numéro de téléphone et horaires suivants : **05.53.83.65.60** (sans compter les week-ends et jours fériés).**

Lundi : 9h-12h / 14h-17h
Mardi : 9h-12h / 14h-17h
Mercredi : 9h-12h / 14h-17h
Jeudi : 9h-12h / 14h-17h
Vendredi : 9h-12h

- d) **La veille du transport vous serez recontacté par l'entreprise Handi-Wagala pour confirmer le rendez-vous et préciser l'heure de départ.**
- e) Deux membres, d'un même couple, bénéficiaires chacun du transport à la demande et qui souhaitent utiliser le service en même temps, payent chacun leur place.
- f) Deux personnes, toutes deux bénéficiaires du transport à la demande, dont une seule a un rendez-vous, souhaitant se rendre à la même destination, payent chacune leur place.
La possibilité d'accompagner, à titre payant, une personne bénéficiaire, est conditionnée par l'existence d'une place disponible pour la destination envisagée.